

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2020

Le deux juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier JORIS, Maire. La séance s'est déroulée à huis clos.

Présents : MRS. REUILLER A. REYNAUD T. LEFEVRE. M. JEAN-JACQUES CHOBRIAT. M. JUSSERAND D. JOUR T. SAULNIER M. MMES MONTGUILLON I. GUILLAUD C. ROUVERA A. formant la totalité des membres en exercice.

Absent excusé : 0

Absent non- excusé : 0

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 28 Mai 2020

M. REYNAUD Thomas a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 a été adopté par les membres du conseil municipal.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le conseil met en place les commissions communales proposées et nomme les délégués des différents syndicats (voir tableau joint)

DELEGATIONS AU 1^{ER} 'ADJOINT :

Monsieur Alain REUILLER, premier adjoint, sera délégué communautaire suppléant, il assurera le suivi de la mise en place du PLUi et des demandes d'urbanisme, de la gestion du cimetière communal et aura une délégation de signature en l'absence du Maire dans le domaine des finances.

DELEGATIONS AU 2^{ème} ADJOINT :

Monsieur LEFEVRE Michel, 2^{ème} adjoint, aura à s'occuper des travaux, de l'entretien des bâtiments communaux, sera délégué du hameau de Mondonville Ste Barbe et s'occupera également de la sécurité routière.

DELEGATIONS AU 3^{ème} ADJOINT :

Monsieur CHOBRIAT Jean-Jacques, 3^{ème} adjoint, assurera la gestion du personnel, le suivi des archives communales ainsi que du contact associatif.

L'ensemble des trois adjoints auront à gérer, la remise des clefs et l'état des lieux de la salle polyvalente lors des locations.

DELEGATIONS A L'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Monsieur le Maire délègue à Madame Cathy FAUCONNIER, Adjoint Administratif Principal titulaire, les fonctions d'officier d'état-civil, la certification matérielle des

différentes pièces suivants les conditions prévues dans le code général des collectivités territoriales ainsi que la légalisation de signature.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Il indique que suite à la revalorisation décidée par le gouvernement à compter du début du mandat, le Maire des communes de moins de 500 habitants doit percevoir une indemnité de 25,5% de l'indice brut 1027. Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération lui octroyant une indemnité de 17% et non 25% comme prévu, cela permettra de maintenir la même indemnité qu'au mandat précédent sans prendre en compte les propositions d'augmentation.

Le conseil approuve à l'unanimité.

L'indemnité des adjoints étant calculé sur la base du même indice brut 1027 avec un taux maximum de 9,9%.

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité de chaque adjoint à 6%. Le conseil approuve l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020 :

Monsieur le Maire indique qu'habituellement la commission des finances se réunit avant le vote des taux d'imposition mais devant une situation exceptionnelle cette année et devant l'urgence, de voter ces taux, le conseil doit délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture des taux d'imposition de l'année 2019 ainsi que les montants de base d'imposition pour 2020. Il indique également que la taxe d'habitation a un taux gelé et qu'elle sera normalement versés sous une autre appellation. Le conseil décide, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 identiques à ceux de 2019 à savoir :

- Foncier Bâti : 7,77%
- Foncier non Bâti : 13,48%

DELIBERATION INTERCONNEXION EAU POTABLE :

Une délibération avait été prise le 15 mars 2018 afin de permette le passage des tuyaux d'interconnexion d'eau potable sur les chemins communaux.

La parcelle F278 a été oublié et la Communauté de Communes Cœur de Beauce nous demande de reprendre une délibération afin de réintégrer cette parcelle.

Le conseil approuve à l'unanimité.

DELIBERATION SAUVEGARDE POSTE INFORMATIQUE :

Monsieur le Maire indique que la commune a un contrat pour résoudre les problèmes informatiques que l'on peut rencontrer mais n'a pas de contrat pour ses sauvegardes.

Le prestataire gérant le photocopieur et les problèmes informatiques, propose une sauvegarde du poste de travail pour 39€ HT /mois.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ACHAT D'UNE NOUVELLE REMORQUE :

Deux devis sont proposés pour le renouvellement de la remorque. L'une de marque LIDER au prix de 2 374,17€ HT et l'autre de marque FRANC au de 3140,00€ HT. Après discussions, le conseil décide, à l'unanimité, de choisir la remorque de marque FRANC et passera la commande à l'entreprise Poullard à Lèves.

DELIBERATION CHOIX SOLUTION SYSTEME DE CHAUFFAGE :

Après étude du rapport effectué par le cabinet Delage et Couliou sur la nécessité et les différents choix de chauffage possibles pour la salle polyvalente.

Après discussions et échanges, le conseil décide, à l'unanimité, de choisir la solution N°1 c'est-à-dire, une CTA double flux avec batterie thermodynamique et décide de demander au cabinet Delage et Couliou de s'occuper de l'appel d'offre et du choix de l'entreprise installatrice.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un nouveau recensement de la population sera organisé sur la commune du 21/01 au 20/02/2021 ;
- Achat de dictionnaires pour les enfants entrant en 6^{ème} ;
- Demande de rachat par 2 agriculteurs ;
- 14 juillet et cérémonie du mois d'août, en attente de décision suivant la crise sanitaire ;
- Commission des finances 16/06/20 à 19h00 ;
- Commission des travaux le 06/06/20 à 8h30 ;
- Commission du cimetière le 06/06/20 à 10h00 ;

- Voir pour la possibilité de rentrer le point d'eau du cimetière à l'intérieur et d'y mettre des robinets poussoirs ;

- Refaire une information sur l'interdiction du brûlage et de la vitesse excessive sur la commune ;

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 22h20.